

# Règlement du concours

## « Silver Dom’Innov »

### Article 1 : Objet du concours

Logévie, qui agit sous le statut de société anonyme HLM dont le siège social est situé 12 rue Chantecrit à Bordeaux, et assistée de l'école d'architecture - ENSAP de Bordeaux avec une coordination assurée par le pôle CréahD lance un concours sur le logement senior de demain. De nombreux partenaires dont le parrain Eiffage Construction et la marraine la Caisse des dépôts accompagneront ce concours intitulé « Silver Dom’innov ». D'autres partenaires comme AG2R La mondiale, les collectivités de Bordeaux métropole et du Département de la Gironde sont également partis prenantes de la démarche.

Etudiants intéressés par l'évolution démographique, la prise en compte du développement durable, la recherche d'économie dans la conception et l'exploitation des logements dédiés aux seniors et par l'intégration du numérique, de la domotique et de la robotique, vous êtes invités à imaginer le logement senior de demain. Dans ce cadre, les participants peuvent proposer tout type de contribution afin de faire partager les évolutions possibles ou imaginables dans une démarche prospective, de logement non stigmatisant et évolutifs tout en anticipant les effets futurs et conséquences de cette transition démographique.

Pour circonscrire leur réflexion, Logévie invite les étudiants à réfléchir sur un type de résidence autonomie (définition : voir cahier des charges du concours).

Cette réflexion portera sur des démarches, des aménagements de l'espace intérieur et/ou extérieur, des aménagements fonctionnels, l'utilisation de matériaux ou de techniques innovant(e)s, l'intégration de nouvelles technologies et gérontechnologies notamment.

L'ambition du projet est de mettre en perspective un design for all Universal entraînant une mixité et une notion de logements adaptables et évolutifs. Il conviendra de dépasser cette notion de vieillissement.

### Article 2 : Conditions de participation

La participation au concours est ouverte à toute personne physique majeure, quelle que soit sa nationalité, étudiants, jeunes diplômés et jeunes actifs ayant un projet à développer possédant une dimension innovante et à forte teneur technologique. Chaque équipe ne peut présenter qu'une seule idée et les membres de l'équipe doivent être détaillés dans le dossier de candidature.

Par la suite, les membres des 5 équipes sélectionnées s'engageront à :

- Participer à la réunion de lancement du 2 mars 2017 à Bordeaux
- Participer aux comités de pilotage mensuel, le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois chez chacun des tuteurs (Caisse des dépôts, Eiffage construction, ALOGIA, Logévie et Autonom’lab) avec la possibilité d'avoir des apports des partenaires (cours et expertises) et des rencontres avec des usagers (panel à identifier au sein des locataires / résidents Logévie et AG2R La mondiale)
- Se confronter avec les usagers et des aidants à travers des rencontres de groupes d'usagers retraités proposés par AG2R La Mondiale et Logévie voire d'autres partenaires et afin d'identifier la perception de futurs usagers
- Se soumettre à la validation des propositions de rendu par un enseignant référent

- Restituer oralement leur projet (remise documents et maquettes) prévue en Juillet et d'assurer une présentation lors d'un oral organisé durant l'évènement AGORA de septembre
- S'engager à participer au colloque silver économie et habitat en octobre 2017

Le projet doit concerner un projet innovant incluant à minima une innovation technologique ou une innovation d'usage favorisant le bien-vieillir et mieux-vieillir.

### **Article 3 : Inscriptions et pré-sélection des équipes**

→ L'inscription au concours est ouverte le 9 janvier 2017 à 9h et close le 24 février 2016 à 18 h.

→ Les étudiants pourront télécharger le cahier des charges et le règlement de la consultation sur le site internet de l'école d'architecture (<http://www.bordeaux.archi.fr/vie-etudiante/les-concours.html>). Ceux souhaitant participer au concours devront remplir un dossier de candidature qu'ils trouveront sur le même site et le retourner dûment remplie à l'adresse courriel ci-après, avant la date de clôture des inscriptions : [silverdominnov@bordeaux.archi.fr](mailto:silverdominnov@bordeaux.archi.fr).

→ Les équipes candidates dont l'inscription a été transmise à l'école d'architecture qui en a accusé réception, peuvent poser d'éventuelles questions aux organisateurs afin d'obtenir des informations complémentaires, et ce, jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Les contacts sont les suivants :

- Christophe Monteil de l'école d'architecture \_ [christophe.monteil@bordeaux.archi.fr](mailto:christophe.monteil@bordeaux.archi.fr) et 05-57-35-11-06
- Thomas Ranchou du créahD \_ [t.ranchou@creahd.com](mailto:t.ranchou@creahd.com) et 06-73-60-21-05
- Sandra Mirailh de Logévie \_ [smirailh@logevie.fr](mailto:smirailh@logevie.fr) et 06-70-31-12-58

→ Les équipes candidates pourront être sélectionnées par skype ou à l'école d'architecture le mardi 28 février, jour de la pré-sélection des 5 équipes par les co-organisateurs Logévie et l'école d'architecture ainsi que ses soutiens, CréahD et AG2R La Mondiale en plus des parrains, la caisse des dépôts et Eiffage construction. Les critères retenus seront la pluridisciplinarité des équipes, la motivation et l'idée de projet envisagé (sur grille d'indicateur et de notation).

### **Article 4 : Modalités de participation**

Le concours Silver Dom'innov s'adresse à 5 équipes d'étudiants (composés entre 3 à 6 étudiants). La constitution des équipes est libre et ne sera pas imposée par les organisateurs.

Le dossier de candidature comprend une description détaillée de l'équipe et de ses motivations. Les candidats s'engagent à fournir tous les éléments complémentaires nécessaires à l'étude de leur dossier. Les étudiants sont scolarisés et/ou résidents en Nouvelle-Aquitaine.

L'inscription implique de manière irrévocable l'acceptation des consentements suivants : Le présent règlement du concours et son cahier des charges, la réception de correspondances électroniques de l'organisateur du concours et la ratification des autorisations relatives au droit à l'image qui seront, le cas échéant, demandées par les organisateurs, afin de leur permettre, ainsi qu'à leurs partenaires, d'utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies des participants ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins d'enseignement et de recherche, culturel ou scientifique ou d'exploitation commerciale. L'inscription et la participation à ce concours sont gratuites.

Un processus d'accompagnement et de formation voire d'insertion professionnelle sera proposé. L'ouverture à des réseaux professionnels et/ou des possibilités d'emploi est également envisagé.

Enfin, un budget de l'ordre de 5.000€ (soit 1000€/équipe pour accompagner la réalisation) sera géré par l'école d'architecture.

## Article 5 : Dossier du concours et livrables sur la conception de l'habitat sénior du futur

Une approche innovante sera recherchée à partir des prérequis suivants :

- Laisser libre le choix du site et de son environnement
- Demander la définition d'un scénario pour l'habitat sénior (en individuel ou collectif + parties collectives) : c'est quoi votre scénario idéal compte tenu du contexte que vous avez choisi ?
- Solliciter un rendu :
  - o 15 pages sur le contexte et le scénario choisi (lieu, superficie, usages domotique et robotique, ...)
  - o Entre 3 et 5 panneaux A0 permettant d'exposer à partir d'éléments graphiques et avec des visuels
  - o Un diaporama composé de 20 slides environ
  - o Une maquette conceptuelle numérique d'une unité d'habitation/logement incluant les connexions avec l'environnement
- Avoir une réponse à la fois innovante et réaliste (en termes constructif et économique)

Un argumentaire et des images serviront de support à la réponse proposée.

→ Les dossiers de concours seront remis à l'école d'architecture le **vendredi 13 juillet 2017 avant 18h**.

→ Les dossiers de concours seront transmis sous forme dématérialisée à l'adresse suivante : [silverdominnov@bordeaux.archi.fr](mailto:silverdominnov@bordeaux.archi.fr)

Ils pourront également être transmis via WeTransfer ou tout autre service de transfert de fichiers dématérialisés à la même adresse.

L'école d'architecture accusera réception des dossiers reçus après vérification de leur complétude.

## Article 6 : Critères de sélection des lauréats

L'évaluation des projets s'appuie sur l'analyse des critères suivants :

- Faisabilité technique
- Faisabilité économique
- Complémentarité et compétence des équipes
- Dimension innovante
- Qualité d'usages
- Volet Développement Durable des solutions proposées

Le jury est composé de 15 membres :

- ✚ Un représentant des 5 tuteurs (Logévie, Eiffage, AG2R La mondiale, Autonom'lab et ALOGIA)
- ✚ Un membre de l'école d'architecture de Bordeaux
- ✚ Un représentant de Bordeaux Métropole
- ✚ Un représentant du Département de la Gironde
- ✚ Un membre du CREAHD
- ✚ Un représentant de Nobatek
- ✚ Deux représentants de personnes âgées
- ✚ Un architecte de renommée internationale (*Renzo Piano ou Bjarke Ingels ?*) et assurant la fonction de Président du Jury.

Tout membre du jury pourra se faire représenter en cas d'absence dûment motivée.

Les membres du comité s'engagent également sur une clause de confidentialité, conformément à l'article 10. Suite à cette sélection, les 5 projets retenus seront informés par mail, et invités au comité de sélection final, qui rassemblera les partenaires de l'appel à projets. Lors de ce jury, les lauréats seront invités à présenter leur projet sur un format défini par voie orale, face à des professionnels qualifiés.

### **Article 7 : Désignation des lauréats**

Chaque candidat défendra devant un jury son dossier lors d'une audition de 30 minutes qui se déroulera de la façon suivante : 15 minutes de présentation du projet par les porteurs et 15 minutes de questions et d'échanges avec les membres du jury. La séance est publique.

→ Le jury de concours délibère, choisit et effectue un classement des 5 équipes après analyse des rendus écrits des équipes candidates sur la base des critères ci-après :

- La pertinence du caractère innovant et la qualité de la proposition : **50 points**
- le réalisme et le pragmatisme de la proposition : **30 points**
- la qualité de la présentation : **10 points**
- l'inspiration documentaire : la pertinence des références nationales ou étrangères fournies à l'appui de la réflexion : **10 points**

A l'issue de cette audition, le jury désignera le lauréat.

Un nombre supérieur ou inférieur de lauréats pourra être décidé par le jury en fonction des prix et de la qualité des projets (candidat « coup de cœur ». Les participants reconnaissent de manière irrévocable :

- Avoir été informé que le règlement ne prévoit aucun recours concernant la constitution du jury ou la décision du jury
- Que les délibérés du jury sont confidentiels et ne seront pas communiqués aux participants.

### **Article 8 : Prix et récompenses**

Les 5 équipes pitcheront durant la 4ème édition du colloque Silver économie et habitat en octobre 2017. Elles bénéficieront d'une valorisation de leurs projets et d'une traçabilité de leur démarche à travers :

- ✓ un film réalisé sur la construction de leur projet et permettant d'alimenter leur press book.
- ✓ Une communication institutionnelle via les sites Internet et les newsletters des organisateurs et partenaires
- ✓ De relations presse

→ L'équipe lauréate retenue à l'issue des auditions se verra offrir un chèque de 5 000 € par Eiffage Construction.

→ Logévie s'engage jouer le rôle d'accompagnateur de projet et à valoriser le travail effectué à intégré un ou plusieurs membres de l'équipe lauréates en stage ou immersion en entreprise.

→ Les propositions des 5 équipes fera l'objet, a minima, d'une exposition lors de la semaine AGORA et au colloque « silver économie et habitat ».

## Article 9 : Calendrier

Logévie, ainsi que ses partenaires, assureront la promotion de l'événement au sein de la Nouvelle-Aquitaine. Un ancrage sur la base d'ateliers pédagogiques portés par un enseignant coordonnateur (suivi hebdomadaire) sera recherché.

- Décembre : Finalisation cahier des charges et mise au point d'une visual (affiche produite par l'école d'architecture)
- 9 Janvier 2017 : diffusion et communication du concours pour inscription – téléchargement du cahier des charges et du règlement concours ainsi que du dossier de candidature jusqu'à la clôture des inscriptions
- 24 janvier : « *lunch matching* »
- 24 février 2017 : clôture des inscriptions
- 28 février 2017 : sélection des 5 équipes
- 2 mars 2017 : COPIL de lancement et présentation des 5 équipes retenues sous format « pecha kutchra » chez Logévie au sein d'un EHPA et avec rencontre d'un panel de 20 seniors, locataires et résidents (modalités d'organisation et programme à préciser)
- COPIL organisés le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois chez les tuteurs entre avril et juillet pour suivi et échanges (1 journée/mois) et l'ordre du jour sera transmis 1 mois avant :
  - o COPIL Autonom'lab à Limoges le jeudi 13 avril 2017
  - o COPIL ALOGIA le jeudi 4 mai au village by CA à Bordeaux
  - o COPIL Eiffage construction à Bordeaux le 1<sup>er</sup> juin
  - o COPIL AG2R La mondiale le 6 juillet
- 13 Juillet 2017 : date limite de réception des propositions
- 31 août 2017 : analyse des dossiers par les membres du jury
- Du 15 au 25 Septembre durant AGORA : audition et sélection du lauréat par un jury composé des partenaires et présidé par un architecte de renommée internationale (à définir)
- 23 ou 24 Octobre 2017 : présentation des 5 projets au colloque Silver économie 2017 et remise des prix.

Durant le colloque sur les grands immeubles en bois du 12 au 15 septembre, un habillage de l'arrêt de tram Eiffage et/ ou Logévie sur le concept du concours sera proposé.

Les dossiers de réponse doivent être envoyés exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante [silverdominnov@bordeaux.archi.fr](mailto:silverdominnov@bordeaux.archi.fr) jusqu'au 13 juillet 2017. Les fichiers ne doivent pas dépasser 10 Mo par mail, compte tenu des limites de capacité de réception des courriels. Un accusé de réception attestera de la bonne réception des fichiers informatiques.

*Le planning détaillé est joint en annexe.*

## Article 10 : Confidentialité - propriété intellectuelle et utilisation des projets et informations fournies par les candidats

L'organisateur garantit la confidentialité des informations contenues dans les dossiers transmis. L'organisateur recommande aux participants de prendre toutes les mesures qu'ils jugent opportunes pour protéger les informations ou éléments techniques qu'ils détiennent et qui seraient susceptibles de faire l'objet de droits de propriété intellectuelle (en s'adressant par exemple à l'INPI), préalablement à leur participation à l'événement.

Les participants restent propriétaires des projets soumis à l'appel à projets et de leurs droits d'exploitation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une

éventuelle exploitation frauduleuse d'un tiers, notamment du fait de la notoriété liée à la participation de l'appel à projets.

Les organisateurs se réservent le droit de faire de ces projets et de l'identité du ou des lauréats, des titulaires de mentions spéciales et des participants, une utilisation non commerciale à des fins de communication ou de publicité dont ils sont seuls juges. Ils s'autorisent à mentionner les projets dans des articles de presse, documents publicitaires ou brochures et à les exposer dans les manifestations publiques de leur choix sans limitation de durée. À ces fins, ils peuvent réaliser toutes copies, représentations graphiques des projets primés et sélectionnés, ainsi que de leurs auteurs, sous réserve de mentionner le nom du ou des auteurs du projet.

#### **Article 11 : Acceptation du cahier des charges et annexes**

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent cahier des charges et en accepter les dispositions.

Les documents suivants seront mis à disposition (à titre non exhaustif) :

- Actes des 3 éditions du colloque Silver économie et habitat (cilogis)
- Livrable du 6 juillet sur design logement senior (cilogis)
- PLH de Bordeaux Métropole
- Etude vieillissement de l'agence d'urbanisme
- Référentiel des valeurs et des usages de l'habitat regroupé (autonom'lab)